



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 mai 2019

2019-03-25

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane
CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY,
Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé
NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE,
Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Affectation définitive du résultat 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu le compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget annexe de la ZAE Chavannerie II,

Vu la délibération n° 2019-9- 156 du 5 février 2019 relative à l'affectation provisoire des résultats,

Considérant que la proposition d'affectation définitive est identique à l'affectation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2018 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 200,20 €
 - Repris en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 103 118,83 € est capitalisé en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/06/2019
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président
Jean-Paul ROCHE